

La réforme des comités d'entreprises

UNE intéressante bataille s'est déroulée en fin mars au Conseil Economique et Social, à propos de la réforme des comités d'entreprises. Un projet gouvernemental, dont le ministre Grandval est l'auteur, servait de base aux travaux de la section des affaires sociales et aux discussions qui suivirent ces travaux.

LES CADRES DE LA REFORME

Le contenu de ce projet gouvernemental mérite une brève analyse. En effet, à partir du fait que les syndicats siègent à la commission supérieure du Plan, le ministre Grandval estime que les représentants des salariés doivent pouvoir suivre l'exécution du Plan au niveau de l'entreprise; ceci est clairement exprimé dans le projet. Partant de là, la proposition de réforme contient toute une série de mesures qui semblent aller dans le sens d'un élargissement des prérogatives des comités d'entreprises: le rapport annuel contiendrait des données concernant les chiffres d'affaires, l'évolution des salaires, les investissements réalisés, etc. Le rapport trimestriel (une nouveauté par rapport à l'ordonnance de 1945) ferait état de l'exécution des programmes, de l'évolution des commandes et de la situation de l'emploi. De plus, le projet gouvernemental proposait que les représentants ouvriers au comité d'entreprise disposent de 20 heures par mois pour exercer leur mandat (au lieu de 15 dans l'ordonnance de 1945), qu'une place spéciale soit faite aux ingénieurs et cadres et que participent aux travaux du comité d'entreprise des représentants des syndicats en tant que tels (ce qui constitue encore une nouveauté).

Les différences entre ce projet et l'ordonnance de 1945 sont finalement minimes et elles ne pouvaient absolument pas justifier un nouveau décret gouvernemental sur ce sujet. Mais en réalité, les « bonnes intentions » du ministre Grandval trouvent leurs racines ailleurs que dans une quelconque volonté de favoriser les centrales syndicales. Ce qui est important pour l'état-major capitaliste, c'est d'associer les syndicats à l'élaboration du Plan. Or, ceux-ci se sont bornés à un rôle d'opposition, même s'ils l'ont tenu

avec beaucoup de confusion, par exemple en proposant des amendements particuliers à tel ou tel paragraphe, alors qu'ils manifestaient par ailleurs leur opposition à l'orientation générale du projet de Plan (1).

Il s'agit donc, pour le pouvoir, de mettre en confiance les représentants syndicaux en leur faisant quelques concessions, de sorte qu'ils puissent avoir l'illusion d'un contrôle possible sur la réalisation du Plan: ainsi mis en confiance, les représentants ouvriers à la commission du Plan pourraient alors se montrer plus « coopératifs » dans l'élaboration du Plan et, par suite, avaler plus facilement la pillule de la politique des revenus. En fait, donc, la réforme des comités d'entreprises est une spéculation sur l'avenir et appartient à la stratégie néo-capitaliste d'intégration des syndicats.

L'OPPOSITION PATRONALE

Mais si le gouvernement entend prendre des mesures dans le but d'intégrer les organisations ouvrières à l'appareil de l'Etat, il le fait sans compter avec son opposition. Celle-ci se trouve non seulement parmi les représentants des centrales qui se sont mis à l'étude du projet et ont formulé un grand nombre d'amendements, mais également au C.N.P.F. Ce dernier a livré une bataille sur deux fronts: d'une part contre la proposition gouvernementale et, d'autre part, contre les amendements produits par les centrales ouvrières. L'opposition du C.N.P.F. n'est pas tout à fait nouvelle; en fait dès l'institution des comités d'entreprises, il s'est montré hostile à l'étalage des livres de compte devant les représentants des travailleurs.

Dans sa déclaration du 19 janvier 1965, le C.N.P.F. déclarait que « par-dessus tout, il faut renoncer aux illusions d'un dirigisme systématique », estimant par là même que le système économique le plus valable était celui de la libre concurrence. Cette déclaration de janvier constituait une manifestation du conflit qui existe entre diverses tendances du capitalisme. On comprend mieux l'opposition au projet du ministre Grandval; l'un des soucis actuels du grand capital est l'intégration des syndicats à l'appareil d'Etat, dans

les conditions d'une accélération du processus de concentration capitaliste et de la programmation des investissements qui en découle. Or, le C.N.P.F., très conservateur dans ses conceptions économiques (conservateur par rapport au néo-capitalisme), n'a pas les préoccupations du capital financier: la question de l'intégration lui est pratiquement étrangère, et c'est tout un aspect de la stratégie néo-capitaliste qui lui échappe. Ainsi le C.N.P.F. n'a saisi, du projet Grandval, que son projet le plus étroit, celui de la gestion des entreprises.

A partir de là, il est également compréhensible que le C.N.P.F. ait rejeté les amendements présentés par les délégués syndicaux. A la proposition de limiter le secret aux procédés de fabrication, M. Claude Ventre, président du groupe des industries métallurgiques, répond, le 8 avril, en expliquant que « pas plus que celles de l'Etat, les affaires de l'entreprise ne sauraient, dans certains domaines, être traitées sur la place publique ». Le même Ventre s'oppose à l'augmentation du crédit d'heures « car ces heures seront consacrées, en fait, à l'agitation et à la propagande syndicales ».

Notons que le nouveau projet, après que les amendements des syndicats furent repoussés, et rejetées toutes les clauses donnant une interprétation extensive à l'ordonnance de 1945, fut adopté par 96 voix contre 36 et 16 abstentions. Au cours du vote, la C.G.O. se rangeait sur les positions patronales et pour une bonne raison: c'est à droite que sa proposition d'une représentation particulière des cadres et de la constitution de quatre collèges (ouvriers - employés - agents de maîtrise - cadres) reçut l'accueil le plus favorable.

L'OPPOSITION OUVRIERE

L'opposition des représentants ouvriers s'est manifestée de deux façons: d'abord en introduisant dans le projet gouvernemental une quantité importante d'amendements, ensuite en votant contre le projet retenu par le Conseil Economique et Social; la C.G.T. et F.O. votaient contre et la C.F.D.T. annonçait son refus de participer au vote. Les amendements propo-

sés allaient surtout dans le sens d'une abolition du secret et d'une extension des compétences du comité d'entreprise aux questions de salaire, d'embauche et d'investissements. Tout cela allait dans le bon sens; mais cette bataille des représentants syndicaux peut être sans portée dans la mesure où:

1) elle reste et demeure limitée au vase clos du Conseil Economique et Social, c'est-à-dire où il n'est pas fait appel aux travailleurs pour engager une lutte sur ce terrain;

2) elle reste limitée à cette réforme et où elle n'est pas liée à une bataille pour le contrôle ouvrier sur la production.

La position de la C.G.T. est d'ailleurs fort claire: Livio Mascarello, dans *l'Humanité* du 16 avril, explique qu'il faut imposer l'extension des compétences des comités d'entreprises en faisant appel au bon sens des parlementaires. Par ailleurs, dans son avant-projet de résolution pour le 35^e congrès, la C.G.T. propose toute une série de mesures fort justes; en fait ce ne sont rien de plus que des revendications à caractère immédiat et on ne pouvait pas attendre de la C.G.T. qu'elle aborde la réforme des comités d'entreprises dans son sens transitoire. Passons sur l'espoir de F.O. de pouvoir constater « dans la cellule de base » l'exécution du Plan, ce qui impliquerait sa participation effective à l'élaboration de ce plan et l'existence d'une véritable planification.

★

Après cette bataille, il ressort que plusieurs tâches sont à entreprendre dans les syndicats:

1) il s'agit de mettre en évidence, aux yeux des travailleurs, le lien qui existe entre le projet Grandval et la volonté des capitalistes d'intégrer le mouvement syndical;

2) il est nécessaire de montrer que la réforme des comités d'entreprises ne peut se faire sans danger pour le mouvement ouvrier, si elle n'est pas appuyée par la lutte des travailleurs;

3) enfin, il est très important de bien situer toute réforme ou extension des prérogatives des comités d'entreprises dans leur sens transitoire vers un contrôle ouvrier sur la production.

Antoine VALLON.

(1) Voir *l'Internationale* n° 32 avril 1965.

L'église et les catholiques de gauche

L'EGLISE catholique se présente partout comme une puissance « spirituelle » qui n'a souci que du salut des âmes et cherche à faire reculer dans la mesure du possible le règne de la force et de la violence. Nombreux sont ceux, même non catholiques, qui sont prêts à accepter cette image rassurante d'une des plus anciennes institutions humaines. On a pris l'habitude de recevoir avec un esprit non critique les homélies du Pape sur la paix et celles des cardinaux sur la modération que doivent observer les riches dans la jouissance de leur richesse. Pourtant, il suffit de gratter un peu la surface pour découvrir la réalité: l'Eglise est une institution politico-bureaucratique dont la puissance temporelle considérable tend à se perpétuer y compris au détriment de ceux qu'elle assure vouloir protéger.

En effet, l'Eglise est pouvoir temporel pour organiser la « communauté des croyants » et lui garantir la solidité et la continuité dont elle a besoin. Dans ce but, l'appareil ecclésiastique (ensemble du clergé régulier et séculier) est fortement hiérarchisé et structuré au point qu'il n'a rien à envier à celui du P.C.U.S. à l'époque de Staline (sur lequel il a le privilège de l'antériorité).

Comme tout appareil, il considère l'extension de sa puissance et de sa juridiction (sur de nouveaux croyants) comme la seule preuve de succès et comme sa véritable justification. Pour cela, il n'est pas besoin d'être regardant sur le choix des moyens (le plus important étant le monopole de l'enseignement) et il ne peut en aucun cas, être question de refuser sa collaboration aux puissances de ce monde. L'Eglise est une communauté au-dessus des classes, ou plus exactement inter-classes, mais dans la mesure où elle ne veut supprimer les classes qu'idéalement, elle s'accommode fort bien de la réalité sociale telle qu'elle est.

Au contraire, elle considère avec suspicion, sinon avec une franche hostilité, toute tentative pour faire disparaître les antagonismes de classes car il est bien évident qu'une société sans classe ferait apparaître superflue la communauté des croyants comme communauté imaginaire au-dessus des classes. Les exploités peuvent trouver au sein de l'Eglise un semblant de société sans classe aujourd'hui; libérés demain, il n'en serait plus de même. L'utilité d'une Eglise bureaucratisée serait vraisemblablement mise en question par les croyants eux-mêmes.

C'est ce dont il faut se souvenir lorsqu'on examine l'attitude de la hiérarchie catholique à l'égard des mouvements centrifuges de gauche qui se font jour dans le sein de l'Eglise. Jusqu'à un certain point, ils peuvent être encouragés ou tolérés, car les autorités ecclésiastiques aimeraient pouvoir faire la preuve qu'elles sont ouvertes aux problèmes propres aux classes populaires: on leur concèdera une relative autonomie, on acceptera leur originalité, mais la tolérance cessera dès que ces mouvements chercheront à transporter la lutte de classe à l'intérieur de l'Eglise ou à subordonner leur comportement à l'égard des croyants à des considérations de stratégie sociale. Tout cela explique les phénomènes périodiques qu'on observe depuis très longtemps dans l'Eglise de France, formation, puis condamnation du « Sillon », formation, puis condamnation des prêtres ouvriers, etc.

L'intervention brutale de la hiérarchie contre « Témoignage chrétien » et les dirigeants majoritaires de la J.E.C. il y a quelques semaines, s'inscrit dans un contexte semblable. Pour le Vatican ou Mgr Vuilleumier, il n'était pas un instant question de tolérer que le dialogue avec les étudiants communistes ou même avec un adversaire aussi peu dangereux que Roger Garaudy, entraîne les étudiants et les journalistes catholiques de gauche dans la

voie d'une collaboration permanente avec le mouvement ouvrier, au besoin contre une grande partie du catholicisme. Les raisons avancées officiellement pour ces mesures bureaucratiques (le maintien de la neutralité politique de l'Eglise) ne tiennent évidemment pas un instant, car il n'est pas difficile de déceler les préférences réelles de l'Eglise aujourd'hui: le centrisme néo-capitalisme à la Defferre ou à la M.R.P.

En réalité l'intervention de la hiérarchie trouve son origine dans les craintes qu'ont fait naître les conséquences d'un « agiornamento » (mise à jour) trop brusqué. Jean XXIII a, malgré lui, encouragé considérablement les forces centrifuges dans l'Eglise et aujourd'hui Paul VI se préoccupe surtout de les freiner en les ramenant dans les eaux du « juste milieu ».

Les laïcs ne doivent pas acquiescer trop d'indépendance par rapport aux prêtres et les mouvements d'action catholique ne doivent pas devenir autonomes dans le domaine de l'expression politique, car si les choses allaient dans ce sens, l'Eglise ne serait plus, à la longue, qu'une société de pensée dont les membres n'auraient que des liens très lâches. De plus, s'il ne faut pas accorder grand crédit aux bruits de schisme, il est certain qu'une très grande liberté à l'intérieur de l'Eglise finirait par favoriser la cristallisation de conceptions différentes de la religion.

C'est pourquoi il faut bien se persuader que l'Eglise ne peut se réconcilier avec l'existence d'une masse importante de catholiques de gauche qui, à partir d'expériences comme le Front populaire et la Résistance, se sont plus ou moins intégrés au mouvement ouvrier. Elle cherchera toujours à les faire rentrer dans la « communauté des croyants », quitte à leur permettre l'expression de quelques opinions non-conformistes. Il y a en fait depuis 1945 une lutte sourde entre la hiérarchie et les catholiques de gauche, dont l'issue n'est pas du tout certaine à l'heure actuelle. Les catholiques de gauche n'ont, certes, pour la plupart, aucune tendance à idéaliser la curie romaine, mais ils acceptent en grande partie l'idéologie de la « communauté » avec le mouvement ouvrier sont rapports avec le mouvement ouvrier sont problématiques. Profondément impression-

nés par le marxisme tel qu'il a été propagé en France sous sa déformation stalinienne, ils ont en même temps le sentiment qu'ils peuvent lui apporter des corrections profondes et le rendre plus « ouvert » grâce à leur humanisme chrétien. Il en résulte qu'ils sont plus sensibles qu'ils ne veulent bien l'avouer à une critique de droite (social-démocrate) du stalinisme qui les réconcilie partiellement avec le capitalisme dont ils voulaient se détacher. En ce sens la hiérarchie a pour le moment une chance de reconquérir le terrain perdu en s'adaptant au réformisme néo-capitaliste et en essayant de le faire adopter aux catholiques de gauche comme une voie qui concilie l'appartenance à l'Eglise et la participation au mouvement ouvrier.

C'est dire que le cours des événements en ce domaine dépendra surtout de la combativité du mouvement ouvrier et de sa capacité à dépasser les erreurs du stalinisme et du réformisme. Un mouvement ouvrier vigoureux est, en effet, susceptible par sa force d'attraction de démasquer la mystification de la communauté inter-classes des croyants et de mettre en lumière le rôle réel de la hiérarchie. Il ne s'agit pas d'exiger des croyants qu'ils ne croient plus en leur vantant abstraitement les vertus de l'athéisme, il s'agit de leur faire découvrir dans l'action la réalité de leur Eglise.

Albert PIOUS.

ABONNEMENT — 1 an : 10 F

● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F ● C.C.P. 19.591.39 Paris

Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir Paris-2^e - Tél. : GUTenberg 06-57.

Le directeur de publication : G. DAVY

Imp. « E.P. », 232, r. de Charenton Paris-12^e